

# Politique sur les facultés affaiblies au travail

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) est fier de présenter la Politique sur les facultés affaiblies au travail, qui a été développée en collaboration avec des membres du personnel des centres régionaux pour l'éducation (CRE) et du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) en consultation avec l'Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE), le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU), le Syndicat des employés du gouvernement et des employés généraux de la Nouvelle-Écosse (NSGEU), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le Syndicat des employés des secteurs public et privé de la Nouvelle-Écosse (NSUPE) et le Syndicat international des employés des services (SEIU).

La Politique sur les facultés affaiblies au travail informe les employés et les superviseurs des exigences et des attentes concernant l'utilisation de substances affaiblissant les facultés qui pourraient entraîner des répercussions dans le milieu de travail. La politique fournit aussi aux superviseurs de l'information, des outils et des dispositifs de soutien pour les aider à lutter contre l'utilisation de substances affaiblissant les facultés dans le milieu de travail et à l'extérieur de celui-ci et nuisant à l'aptitude des employés à effectuer leur travail.

La politique sera en vigueur en **septembre 2023** et remplacera les politiques des CRE et du CSAP en vigueur à l'heure actuelle.

Les directives de la présente politique viennent s'ajouter à celles des autres lois, politiques et lignes directrices pertinentes ainsi qu'à toute provision pertinente des conventions collectives.

Le MEDPE est conscient du fait que la présente politique entraîne certaines responsabilités d'ordre administratif et que le personnel des ressources humaines des CRE et du CSAP jouera un rôle important dans sa mise en œuvre. Nous nous engageons à collaborer avec les CRE et le CSAP en vue d'assurer la bonne mise en œuvre de la politique.

Original signé par

**L'honorable Becky Druhan**

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance